



Parc éolien de la Madawaska

Comité de suivi

Rencontre no. 1 - 25 novembre 2024

Préparé par : Développement EDF Renouvelables Inc.
Novembre 2024

ORGANISATION	NOM	PRÉSENCE
EDF Renouvelables	<i>Casey Kennedy</i>	x
EDF Renouvelables	<i>Jérôme Dagenais</i>	x
EDF Renouvelables	<i>Karolina Aplan</i>	x
EDF Renouvelables	<i>Madalina Udriou</i>	x
Alliance de l'énergie de l'Est	<i>Lou Landry</i>	x
Alliance de l'énergie de l'Est	<i>Gabriel Durany</i>	x
Hydro-Québec	<i>Catherine Thomas</i>	x
MRC de Témiscouata	Serge Pelletier	x
Municipalité de Dégelis	Sébastien Bourgault	x
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	Leo Charest	x
Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag	Bruno Thériault	
Citoyen de Dégelis	<i>Lise Picard</i>	x
Citoyen de Saint-Jean-de-la-Lande	<i>Mathilda Matteau</i>	x
Représentant du milieu forestier	<i>Francis Albert</i>	x
PPAQ, région du Bas-St-Laurent	<i>Justin Plourde</i>	
Représentant agriculture and acériculture ville de Dégelis	<i>Marcel Picard</i>	x
CRE du Bas-Saint-Laurent	Antony Deschenes Bellavance	x
L'Association Chasse et Pêche du Témiscouata inc (ACPT)	<i>À déterminer</i>	
Club des motoneigistes du Témiscouata	Yanick Beaulieu	x
Club des motoneigistes du Témiscouata	Oneil Dupont	x
Représentant milieux socio-économique	Sylvain Martineau	x
Chambre de commerce du Témiscouata	<i>Richard Lemay</i>	x

POINT À L'ORDRE DU JOUR	RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION / RECOMMANDATION DU COMITÉ
1. Ouverture de la séance	Mot de bienvenue Remise du document de constitution Information sur le remboursement
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
3. Comité de suivi en bref	Le comité joue un rôle consultatif et participatif pour favoriser la contribution du milieu à la réalisation du projet, dans le respect des usages du territoire et en encourageant la participation des entreprises locales. Le comité de suivi comporte des membres permanents représentant des secteurs suivants et qui se retrouvent sur le territoire du projet: • promoteur; • communauté autochtone; • représentants du monde municipal; • citoyens; • représentants du milieu environnemental, agricole et forestier; • représentants du milieu socioéconomique. Fréquence des rencontres : Phase planification : 1 fois avant le début du déboisement Phase construction : 4 fois entre août 2025 et décembre 2026 Phase exploitation : 1 fois par année et selon les besoins ponctuels
4. Présentation de l'initiateur	EDF Renouvelables Canada inc. (EDF) Société de gestion éolienne Madawaska inc. Alliance de l'énergie de l'Est
5. Présentation des membres	
6. Présentation du document de constitution	Le mandat • Veiller à ce que les membres soient correctement informés et puissent faire le suivi des activités et des opérations du Parc éolien Madawaska, ainsi que des engagements de l'entreprise ; • Permettre aux membres d'exprimer leurs préoccupations et de trouver des solutions communes aux enjeux potentiels soulevés par les activités ;

	- Assurer que le projet produise un minimum d'impact négatif et un maximum de retombées positives pour la communauté. Les rôles, les responsabilités et les engagements de chacun - En prenant connaissance de la documentation envoyée préalablement aux rencontres et participer bénévolement à celles-ci ; - En transmettant l'information, les préoccupations, enjeux, informations et suggestions du groupe d'intérêt qu'il représente et de la communauté plus généralement ; - En donnant leurs opinions et recommandations sur le projet en cours et sur la mise en service des installations, ainsi que sur la bonne relation avec le voisinage ; - En proposant au promoteur des solutions adaptées aux préoccupations et enjeux soulevés; - En étant des relayeurs d'information au sein de la communauté.
7. Présentation du document de constitution	Les engagements attendus du promoteur - Rendre disponibles au comité toute l'information et la documentation pertinente à ses travaux dans la mesure possible; - Prévoir des délais suffisants pour permettre aux membres de prendre connaissance de l'information et, le cas échéant, de consulter leur réseau ou l'organisation qu'ils représentent; - Soutenir le comité et en assurer le financement; - Être ouvert aux avis et aux positions prises par le comité; - Prendre en considération de façon diligente les avis et les recommandations formulées par le comité et effectuer une rétro-information sur ces éléments. Mode de fonctionnement - Convocation, ordre du jour et compte rendu - Envoyer deux semaines avant la tenue d'une séance de travail - Quorum - La moitié des membres plus un

	Recommandations • Préférence pour le consensus dans le processus d'élaboration des recommandations • En cas de divergences d'opinions, la démarche suivante est privilégiée pour parvenir à une recommandation : ○ Définir le problème, s'entendre sur sa définition. ○ Alimenter la réflexion du groupe sur le problème défini. ○ Récolter les avis des membres du comité de suivi, qui peuvent s'exprimer librement. ○ Reformuler les avis exprimés afin d'éviter les malentendus. ○ Rechercher des solutions, soit en petits groupes, par la négociation ou la médiation. ○ Énoncer une proposition qui sera soumise à la recherche d'un consensus. Modération • Le Président du comité tient le rôle de modérateur. ○ Procéder à l'ouverture de la réunion; ○ Réguler le droit de parole et diriger les discussions afin d'assurer le respect des lignes directrices du présent document et plus généralement assurer la cordialité des échanges au sein du comité; ○ Encadrer le vote, les recommandations et les adoptions (ordre du jour, compte-rendu, etc.); ○ Déclarer la rencontre terminée. • Vote ○ Si vous souhaitez postuler le rôle, envoyez votre candidature à Madalina Udriou (Madalina.Udriou@edf-re.com) et nous procéderons à un vote lors de la prochaine réunion. Ressources • Les frais liés à la location de salle et les frais de repas sont à la charge de Parc éolien de la Madawaska • Les frais de déplacement des membres du comité de liaison sont remboursés à raison de CAD 0.70 \$ le kilomètre pour un
--	--

	déplacement avec le véhicule personnel, à partir du lieu de résidence Communications publiques - Les membres du comité de suivi ne peuvent prendre la parole publiquement au nom du promoteur du parc éolien ou du comité de suivi. - Le comité peut, si la situation se présente, déterminer un porte-parole pour faire état publiquement des travaux du comité.
8. Mise à jour du projet	Le Projet 45 éoliennes à construire - Puissance installée de 270 MW - Situé dans la MRC de Témiscouata à: Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande - Terre privée et publique - Coûts totaux estimés: 780 M\$ - Analyse des activités des 3 phases du projet : construction, exploitation et démantèlement Paramètres de configuration Distances à respecter pour les éoliennes : ○ 1 500 m périmètre urbain ○ 500 m habitation ○ 500 m route locale ○ 300 m cabane à sucre ○ 285 m sentier de motoneige Évaluation de l'impact sur l'environnement ○ Enjeux écologiques ○ Enjeux économiques ○ Enjeux sociaux Présentation du calendrier du projet 2021-2025 Initiation ○ Sélection par Hydro-Québec

	○ Étude d'impact ○ Évaluation et acceptabilité environnementales ○ BAPE ○ Décret ○ Autorisations ministérielles 2025-2026 Construction ○ Déboisement ○ Chemins d'accès ○ Installations des équipements ○ Livraison de l'électricité 2026-2056 Exploitation ○ Production d'électricité ○ Entretien des équipements et chemins ○ Suivis environnementaux 2056 Démantèlement ○ Déboisement ○ Démantèlement des équipements ○ Transport de matériaux ○ Restauration du site
9. Points de discussion	Sujets d'intérêt déjà identifiés: • Harmonisation du parc éolien avec les acériculteurs locaux; • Accès au territoire et harmonisation des travaux de construction/opération avec les chasseurs locaux et le club de motoneige; • Préservation de la connectivité écologique
10. Varia	Questions reçues de la part du comité 1. S'il n'y a pas d'audience publique est-ce que le échéancier va changer? – Non, car période de nidification du 15 mai à 15 août 2. Processus CPTAQ

	3. Les éoliennes ont une durée de combine d'année? - Garantie 30 ans avec le turbinier 4. Est-ce qu'on peut aller plus loin que 30 ans? - non 5. Est-ce que les éoliennes ont beaucoup changé? – Les éoliennes ont évolué de 1.6 MW à 6 MW, le routeur capte plus de vent aujourd'hui donc la technologie avance. 6. Quel sont les étapes du BAPE? – consultation ciblé, médiation, audience publique 7. Est-ce que la démarche est plus rapide pour obtenir l'autorisation si on demande le BAPE nous-même? – non 8. Est-ce qu'on a choisi le contracteur général? – Non 9. La localisation des éoliennes est définitive? On a étudié 51 emplacements et on va en installer seulement 45 10. MAD 2 – qu'est qui arrive avec ce projet? – avoir de la disponibilité d'Hydro, avoir un appel d'offre, avoir l'approbation du milieu 11. Le maire de Saint-Jean-de-la-Lande a suggéré son bulletin municipal ou encore l'enseigne numérique de sa municipalité comme outil de communication
--	---